



TO
ITO
ED
ED



Réformes législatives: les parlementaires sensibilisés

Chers lecteurs,

Depuis 2012, le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) est mobilisé pour produire une nouvelle loi qui vise à renforcer la bonne gouvernance forestière et la durabilité des forêts congolaises, en conformité avec les exigences de l'APV-FLEGT. Nous nous réjouissons de la volonté du MEF, en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union européenne et la Banque Mondiale, d'associer la société civile et le secteur privé dans ce vaste chantier qui arrive bientôt à son terme. Cependant, nous pensons que cette collaboration ne doit pas seulement se limiter aux contributions dans l'élaboration des lois et politiques, mais elle doit aller au-delà, en continuant à impliquer l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation de ces lois et politiques. Il s'agit notamment de lutter efficacement contre

l'exploitation illégale du bois, de renforcer la lutte contre la corruption dans le secteur forestier, de favoriser la participation des communautés locales et populations autochtones (CLPA), ainsi que de la société civile dans la gestion forestière, de préserver les droits des CLPA vivant dans et autour des forêts lors de l'attribution et la gestion des concessions forestières et des activités agro-industrielles ou minières, etc. Certes, je me réjouis de la prise en compte par l'avant-projet de loi, de nombreuses préoccupations des parties prenantes, mais, ce travail qui reste à finaliser, nécessite l'apport des parlementaires. D'où ce vibrant appel à leur endroit. Dans ce numéro, nous vous présenterons les différents éléments pris en compte dans l'avant-projet de loi en ce qui concerne le Système de vérification de la légalité forestière. Dans le cadre de l'APV-FLEGT, il s'agira du contrôle de la légalité des entreprises, du renforcement des capacités des différentes parties prenantes, et du plaidoyer de la société civile auprès des parlementaires sur l'avant-projet de loi.

Bonne lecture à toutes et à tous

Sylvie MFOUTOU-BANGA
Coordonnatrice de la PGDF

SOMMAIRE

- ◆ **P.1 : RÉFORMES LÉGISLATIVES** : plaidoyer de la société civile auprès des parlementaires sur l'avant-projet
- ◆ **P.2 : PREMIÈRE CAMPAGNE DE FORMATION DES ENTREPRISES FORESTIÈRES** : Près de 130 agents des DDEF et brigades formés aux opérations de contrôle de la légalité en vue de leur application effective
- ◆ **P.3 : 7^{ÈME} COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV** : le Congo et l'Union Européenne se félicitent de l'état d'avancement du processus
 - ⇒ **MISE EN ŒUVRE** : le CEVP valide vingt nouvelles procédures de contrôle de la légalité des entreprises forestières
- ◆ **P.4 : OBSERVATION INDEPENDANTE** : point des activités réalisées par l'OI avec CV4C

RÉFORMES LÉGISLATIVES

Plaidoyer de la société civile auprès des parlementaires sur l'avant-projet «régime forestier» en République du Congo

Le Groupe de Travail Juridique (GTJ) de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) et ClientEarth ont échangé avec les parlementaires et les collaborateurs techniques des commissions «développement durable» de l'Assemblée Nationale et «santé, affaires sociales, famille, genre et développement durable» du Sénat. Ceci au cours de l'atelier d'échanges sur l'avant-

projet de loi portant «régime forestier». Les échanges entre les différentes parties prenantes ont porté sur trois (3) thématiques prioritaires de la société civile à savoir : les forêts communautaires, le déboisement et le partage de bénéfice.

(suite p.2)



Une vue des participants de l'atelier

RÉFORMES LÉGISLATIVES (SUITE P.1)

Ce qui a permis aux parlementaires de louer l'initiative de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) et de son partenaire ClientEarth. Aussi, les participants ont-ils retenu ce qui suit :

- ⇒ la mise en place d'un comité de suivi société civile et parlementaires en désignant deux points focaux au niveau de chaque commission du parlement ;
- ⇒ la disponibilité des membres du Groupe de Travail Juridique de la PGDF pour offrir leur expertise étant donné

qu'elles sont des personnes ressources aux deux commissions du parlement ;

- ⇒ la poursuite des échanges d'information PGDF, ClientEarth, parlementaires et collaborateurs techniques des deux commissions pour une meilleure prise en compte des droits des communautés locales et populations autochtones dans la nouvelle loi forestière en République du Congo.

PREMIÈRE CAMPAGNE DE FORMATION DES ENTREPRISES FORESTIÈRES-

Près de 130 agents des directions départementales de l'économie forestière (DDEF) et brigades formés aux opérations de contrôle de la légalité en vue de leurs applications effectives



Les apprenants pendant la phase théorique

Dans le cadre du Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo», le Ministère de l'Economie Forestière a confié au consortium TEREA/FRMI/CIRAD/Nature+ une mission de renforcement des capacités des directions départementales de l'administration forestière. L'objectif est de permettre aux agents des Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF) et brigades de disposer des capacités de réaliser les contrôles de premier niveau qui leur incombent dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV et qui sont un élément clé pour le succès du processus.

Un plan de formation a été rédigé par un expert en ingénierie de formation et validé

par l'administration en avril 2017.

Il a permis de clarifier les attentes et d'évaluer les besoins grâce à des échanges avec l'administration centrale et les DDEF.

Ce plan de formation a permis de définir les contenus de 4 modules de formation : dispositions légales et réglementaires ; gestion et exploitation des forêts naturelles ; procédures de contrôle de premier niveau ; outils techniques de contrôles forestiers.

La formation a duré 240 jours de formation. Elle a été dispensée par 5 experts nationaux et 9 internationaux à l'endroit de 130 agents de l'administration (chefs de service et chefs de brigades), dans les chefs-lieux des Départements.

Les formateurs ont privilégié les exercices pratiques mettant en exergue les agents directement en situation d'exercice de leurs missions de contrôle de premier niveau. Des rapports de formation par DDEF (ou regroupement de DDEF) ainsi qu'un

rapport synthétique à l'échelle de toutes les DDEF ont été rédigés. Ceci, afin de permettre une évolution optimale des formations sur la durée du contrat.

Les apprenants satisfaits de la formation reçue et de leurs évaluations, ont témoigné de nets progrès, malgré des lacunes qui confirment la nécessité d'une seconde campagne de formation et, dans la mesure du possible, la pérennisation de ces ensei-



Les apprenants en pleine pratique sur le ter-

gnements.

La première campagne de formation s'est achevée en décembre 2017. La seconde débutera en février 2018 se terminera avec la fin du projet Appui FLEGT, en no-



7^{ÈME} COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

Le Congo et l'Union Européenne se félicitent de l'état d'avancement du processus



Rosalie MATONDO et Saskia De LANG
paraphant l'aide-mémoire du 7^{ème} CCM

La 7^{ème} réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT entre la République du Congo et l'Union Européenne s'est tenue le 5 décembre 2017 sous la coprésidence de leurs excellences Mme Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et Mme Saskia De LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Congo. Cette 7^{ème} réunion s'est ouverte par le segment technique qui a regroupé les experts de deux parties qui ont statué entre autres sur les outils de la mise en œuvre de l'APV, le développement et le déploiement

du Système de Vérification de la Légimité (SVL) ainsi que le fonctionnement des organes et structures de l'accord.

Au terme de la session formelle intervenue après les travaux des experts, plusieurs recommandations ont été formulées notamment la formalisation et la mise en place d'un comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL, la création d'une cellule de coordination du déploiement du Système Informatique de Vérification de la Légimité (SVIL) au sein du Ministère de l'Economie Forestière, l'intégration du manuel de traitement des cas de non-respect et sanctions dans le SIVL. Par ailleurs, les deux parties ont adopté la date du 6 et 7 juin 2018 pour la tenue de la 8^{ème} réunion du CCM.

Les conclusions de ce septième comité conjoint sont consignées dans l'aide-mémoire paraphé à l'occasion par la Ministre de l'Economie Forestière et l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne.

La totalité des recommandations sont à retrouver dans le site web.

MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

Le CEVP valide vingt nouvelles procédures de contrôle de la légalité des entreprises forestières



Une vue des participants

Le Comité d'Evaluation et de Validation des Procédures (CEVP) dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT a validé vingt nouvelles procédures de contrôle de la légalité des entreprises forestières

Les 20, 21, 29 et 30 novembre 2017 dans la salle de conférences du Ministère de l'Economie Forestière. C'était au cours d'un atelier organisé à l'initiative de la Cellule de la Légimité Forestière et de la Traçabilité (CLFT) avec l'appui financier du Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo».

Cet atelier a regroupé près d'une quarantaine des membres de cette instance. Il a eu pour objet d'examiner et de valider vingt procédures de contrôle de 1^{er} et 2nd niveau qui font partie des outils nécessai-

res pour dérouler la grille de légalité FLEGT pour les bois provenant des forêts naturelles en vue de permettre à l'autorité chargée de délivrer les certificats de légalité aux entreprises forestières, de prendre en toute responsabilité la bonne décision.

Ainsi, durant ces quatre jours de travail, les participants ont examiné et validé avec amendements vingt nouvelles procédures. Ce qui donne un nombre total de cinquante procédures de contrôle de la légalité des entreprises forestières validées par le CEVP.

OBSERVATION INDÉPENDANTE

Point des activités réalisées par l'OI avec CV4C



Les participants lors de la formation

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Voix des citoyens pour le changement. Observation forestière dans le Bassin du Congo (CV4C) », courant la période de juin à décembre 2017, le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), qui pilote l'observation indépendante (OI) et ses partenaires (FLAG et CIDT) ont organisé des ateliers d'échange avec les Plateformes pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) et le Cadre de Concertation REED (CACO REDD). Ces réunions entre, pour certaines dans le cadre du renforcement des capacités organisationnelles de la société civile et pour d'autres, dans celui de l'information sur les appuis disponibles en leur faveur. S'agissant du renforcement des capacités organisationnelles, les plateformes

PGDF et CACOREDD ont été formées sur l'intégration de la dimension genre dans leurs activités et ont identifié leurs actions prioritaires devant être soutenues par CV4C. Par ailleurs, la PGDF a bénéficié de l'appui de CV4C pour l'élaboration de son plan de communication stratégique. Courant la même période, l'OI a réalisé du 24 septembre au 10 octobre 2017, une mission indépendante dans le département de la Sangha. L'équipe a couvert les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) Ngombé, Tala-Tala et Karagoua attribuées respectivement aux sociétés IFO (Industrie Forestière de Ouesso), SIFCO (Société Industrielle Forestière du Congo) et SEFYD (Société d'Exploitation Forestière Yuan Dong). La mission a évalué l'application de la loi forestière par l'administration forestière et par les trois (3) sociétés forestières visitées. Le rapport qui en est issu est en cours de publication.



Les participants pendant les travaux en groupe

POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

POINT FOCAL NATIONAL DE L'APV-FLEGT AU CONGO
Adolphe NGASSEMBO
 05 574 50 40 / 06 999 23 98

Coordonnateur de la CLFT
Alain OSSEBI
 06 978 67 06 / 05 526 02 11
 oss_@yahoo.com

www.apvflegtcongo.info

 **APV-Flegt CONGO**